

25 FÉVRIER
2020

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

—
Accessibilité, diversification des publics
et coopération





« ACCESSIBILITÉ, DIVERSIFICATION DES PUBLICS ET COOPÉRATION » BILAN DE L'ATELIER



10 participants (bibliothèques municipales, services culturels de Communautés de communes, médiathèque départementale)



... réunis **le 25 février** à la Médiathèque départementale...



...pour échanger sur **les enjeux** auxquels sont confrontées les bibliothèques en termes d'**accessibilité**, de **diversification des publics** et de **coopération**.

Le Département de Seine-et-Marne remercie l'ensemble des participants pour leur implication et pour la richesse des débats.



« ACCESSIBILITÉ, DIVERSIFICATION DES PUBLICS ET COOPÉRATION » COMpte Rendu des Échanges

Rappel des trois thèmes abordés :



L'ACCÈS AUX BIBLIOTHÈQUES



LE DÉVELOPPEMENT DES PUBLICS



LA COOPÉRATION ENTRE BIBLIOTHÈQUES



L'ACCÈS AUX BIBLIOTHÈQUES

Les enjeux ayant émergé des ateliers territoriaux :

- Une grande hétérogénéité entre territoires en terme d'accessibilité des bibliothèques : locaux, horaires, tarifs, transport...
- Des freins à l'accès aux bibliothèques également dus à leur image, parfois erronée : des lieux de culture « sacralisés », dont les publics ne connaissent pas toujours tous les services...
- Un enjeu d'accès au numérique et aux services associés



QUELS OBJECTIFS POUR LE FUTUR SCHÉMA ?

- Une plus grande équité territoriale dans l'accès à l'offre de lecture publique avec une action départementale donnant la priorité à l'accessibilité, et notamment à la promotion de la gratuité des bibliothèques
- Le développement de nouveaux modes d'accès aux ressources des bibliothèques : de nouveaux lieux hybrides, des actions hors les murs, des accès via le numérique, des structures itinérantes, éphémères...
- L'adaptation des horaires des bibliothèques aux besoins des populations des communes
- Le renforcement de la mixité des publics et des usages
- La promotion du rôle des intercommunalités dans le champ de la lecture publique (meilleure couverture du territoire, y compris en développant de nouvelles formes de bibliothèques).



QUEL RÔLE DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE ?

- Accompagner le renforcement de l'accessibilité des bibliothèques : aider les bibliothèques à la constitution de dossiers de subventionnement (mise en accessibilité, informatisation,...), conditionner l'accès d'une partie de l'offre de service de la médiathèque départementale au respect de certains critères (ex. gratuité), accompagner des diagnostics de territoire (mobilisation de l'observatoire départemental ou d'un « bureau des temps » sur la question des horaires par exemple)
- Proposer un accompagnement de proximité aux bibliothèques (informations, préconisations, ...) : antenne dans le Nord Est du département, formations délocalisées.
- Diffuser des appels à projets, en complément de ceux de la DRAC, pour favoriser l'accès à la lecture des publics empêchés / éloignés dans le cadre de projets partenariaux (y compris pour des petites communes).
- Développer des collections spécifiques (langues étrangères, publics handicapés,...) et une offre de formation à la médiation avec les publics éloignés



LE DÉVELOPPEMENT DES PUBLICS

Les enjeux ayant émergé des ateliers territoriaux :

- Des difficultés exprimées par les bibliothèques à diversifier leurs publics, à identifier les besoins des habitants. Des démarches d'évaluation des actions d'ailleurs peu mises en place.



QUELS OBJECTIFS POUR LE FUTUR SCHÉMA ?

- La réaffirmation du rôle inclusif des bibliothèques : des collections diverses et adaptées, des actions de médiation, la mise à disposition d'outils numériques, une diversité de services adaptés aux besoins du territoire...
- La plus grande communication auprès des acteurs des territoires (entreprises, établissements scolaires, centres hospitaliers, EHPAD, prisons, crèches,...) sur le rôle des bibliothèques et les services proposés aux publics
- La définition dans le cadre du schéma de « publics ou thématiques cibles » en direction desquels le Département souhaite agir plus particulièrement Ex. la petite enfance, la parentalité, les publics éloignés ou empêchés, les publics allophones.



QUEL RÔLE DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE ?

- Mettre à disposition des bibliothèques des collections adaptées (des supports souvent onéreux pour les bibliothèques).
- Renforcer l'offre de formation portant sur les publics éloignés et empêchés (possibilité de former par exemple des personnes ressources sur telle ou telle question à l'échelle d'une intercommunalité ou d'un territoire).
- Accompagner la réalisation de diagnostics de territoire préalables à un projet de développement des publics
- Coordonner des projets innovants autour du développement des publics : démarches de recherche action en partenariat avec des universités, des chercheurs de différentes disciplines (sociologues, designers par exemple),...
- Assurer un rôle de veille et de formation pour aiguiller les bibliothèques souhaitant développer de nouveaux services



LA COOPÉRATION ENTRE BIBLIOTHÈQUES

Les enjeux ayant émergé des ateliers territoriaux :

- Des coopérations entre bibliothèques encore limitées, voire inexistantes dans certains territoires, bien que la mise en réseau et le développement des collaborations soient souhaités par les acteurs.
- Un isolement exprimé par les bibliothécaires dans plusieurs territoires et des attentes en termes d'échanges de pratiques.



QUELS OBJECTIFS POUR LE FUTUR SCHÉMA ?

- Valoriser l'intérêt de la coopération entre bibliothèques pour proposer « plus et mieux » aux publics grâce à la mutualisation des moyens
- Renforcer la complémentarité et la visibilité de l'offre culturelle dans les territoires (éviter les doublons en termes d'action culturelle par exemple).
- Promouvoir le rôle de la strate intercommunale pour développer les possibilités pour les lecteurs et limiter l'isolement des bibliothécaires



QUEL RÔLE DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE ?

- Organiser de façon régulière des rencontres entre les bibliothécaires dans les territoires : un rôle de facilitateur de projet et d'animateur, comme peuvent l'être les coordonnateurs réseau
- Fédérer les professionnels autour d'une action culturelle phare et rayonnante, soit à partir d'évènements nationaux existants (« Partir en livre », « La Nuit de la lecture ») soit à partir de la création d'un évènement départemental.
- Proposer des ressources pour la réalisation de diagnostics et de projets de territoire (ex. mise à disposition des ressources de l'observatoire départemental)
- Faire levier pour encourager l'action des intercommunalités dans le champ de la lecture publique (subvention, pédagogie auprès des décideurs,...)

CONTACTS

Médiathèque départementale



mediatheque@departement77.fr



01.60.56.95.00

Public DG – ENEIS by KPMG



contact@publicdgd.fr



01 30 98 43 38